Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_75-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 06 juillet 2026

Convocation du :	*30 juin 2026*
Date d'affichage :	*30 juin 2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Votants :	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/07/75 (Nomenclature 5.1)

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - ROUVRAIS Suzon - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - RAOUL Laëtitia - AUBRY Isabelle - CARRO Nicolas - QUEMARD Bertrand.

Absents excusés :

HYMERY Sébastien, PREAUCHAT Gaëtan, FRENETTE Philippe, KHAMAROU Hela, DUPLESSY Claire, GUILLOU-COROUGE Françoise et CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Procuration : HYMERY Sébastien à CADIOU Marion

PREAUCHAT Gaëtan à CHASTEL Olivier

FRENETTE Philippe à MICHEL Astrid

KHAMAROU Hela à DUBUS Armand

GUILLOU-COROUGE Françoise à CARRO Nicolas

CHATTARD-GISSEROT Thibault à QUEMARD Bertrand

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Frédéric VINATIER.

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 5ème adjoint Sébastien HYMERY.

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_75-DE

Vu la délibération n°2026/03/28 de délégations du Conseil Municipal au maire en date du 30 mars 2026,

Considérant la vacance du poste de cinquième adjoint au maire dont la démission a été acceptée par M. le préfet par courrier reçu le 27 juin 2026,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Article 2 : Procède à l'élection du cinquième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Philippe FRENETTE et Thibault CHATTARD-GISSEROT

1er tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 21

f. Majorité absolue : 11

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_75-DE

Ont obtenu :

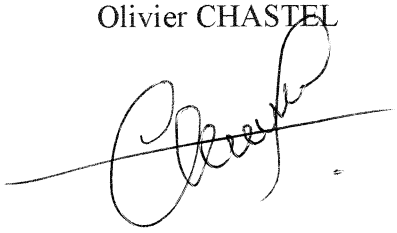
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe FRENETTE	16	seize
Thibault CHATTARD-GISSEROT	5	cinq

M. Philippe FRENETTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Article 3 : M. Philippe FRENETTE est désigné en qualité de cinquième adjoint au maire et percevra l'indemnité prévue à cet effet selon la délibération n° 2026/03/29Bis du 30 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL





Le secrétaire de séance,
Frédéric VINATIER

